« Pas d'omerta » sur Yara pour le sous-préfet de Saint-Nazaire

Ouest-France Agnès MÉTAYER. Publié le 29/10/2024 à 18h15

Un collectif d'associations et d'habitants juge l'État complaisant vis-à-vis du fabricant d'engrais chimique Yara à Montoir-de-Bretagne (Loire-Atlantique). Deux rassemblements sont prévus en novembre. Mis en cause, le sous-préfet Éric de Wispelaere réagit.



Aujourd'hui, il reste encore 240 tonnes d'ammoniac dit « impompable » sur le site de Yara. « C'est en cours de traitement », explique le sous-préfet. Yara a jusqu'au 12 janvier pour se mettre en conformité avec l'injonction préfectorale. | ARCHIVES OUEST- FRANCE

240 tonnes d'ammoniac à traiter

Le 30 octobre 2023, le fabricant d'engrais chimique Yara annonce l'arrêt de la production sur son site de Montoir-de-Bretagne. <u>134 salariés seront licenciés à partir de décembre 2024.</u> Le groupe norvégien avait argué subir « l'évolution très défavorable » du marché, « la consommation d'engrais complexes étant divisée par quatre en vingt ans ». Le site doit se transformer en un terminal d'importation et de stockage d'engrais associé à une unité de mélange.

Pour mener ce projet, qui emploiera 31 personnes, un nouveau directeur, Sébastien Eichel, a été nommé en septembre 2024, remplaçant Daniel Ménard. En attendant, quels produits sont encore stockés dans l'usine de Montoir? « Il n'y a plus de nitrate d'ammonium chez Yara depuis la mi-août, insiste le sous-préfet, Éric de Wispelaere. 10 000 tonnes d'ammoniac ont été également transférées par bateau à la même période. »

L'opération, très délicate, a été supervisée par les ingénieurs de la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour qu'il n'y ait pas d'accident. Aujourd'hui, il reste encore 240 tonnes d'ammoniac dit « impompable ». « C'est en cours de traitement, explique le sous-préfet. L'ammoniac est dilué avec de l'eau pour neutraliser la dangerosité du produit. » Sur cette question, la préfecture avait pris un arrêté le 12 avril. Yara a donc jusqu'au 12 janvier pour se mettre en conformité avec l'injonction préfectorale.

Une opacité de l'État?

C'est ce qu'affirme le collectif d'associations et de riverains <u>à l'origine d'un appel à deux rassemblements</u>, l'un le 2 novembre, devant la sous-préfecture à Saint-Nazaire, le second <u>le 6 novembre devant la mairie de Montoir-de-Bretagne</u>.

Dans un communiqué, ils évoquent « une omerta entretenue par le souspréfet » sur le « devenir du site Yara ». Une attaque dont se défend le représentant de l'État. « Il y a une commission de suivi de site. La préfecture publie tous les arrêtés, les communiqués de presse. » Depuis 2016, 26 actions de l'État, sous la forme de mise en demeure ou de sanctions financières par le biais d'astreintes, ont été lancées. Le dernier arrêté préfectoral visant Yara date du 7 août 2024.

Une étude de zone sur la santé dans le bassin

Mis en cause par des associations et des habitants, qui jugent l'État complaisant avec les industriels, le sous-préfet réplique. « Je ne peux pas laisser dire que l'État est opaque sur la question de la santé publique. Une étude de zone sur la santé a démarré dans le bassin nazairien en mars 2021, pour une durée prévisionnelle de trois à cinq ans. »

En 2019, deux études épidémiologiques concluaient à un état de santé des habitants du secteur de Saint-Nazaire plus dégradé que celui du reste de la Loire-Atlantique ou de la France. Surmortalité prématurée, excès de plusieurs pathologies dont les cancers du poumon et des voies aéro-digestives. Plusieurs associations avaient remis à l'Agence régionale de santé une pétition réclamant une étude sur l'impact de la pollution atmosphérique industrielle sur la santé des populations riveraines. Et c'est bien sous leur pression que cette étude a été diligentée.

Où en est cette étude ?

Cette étude de zone est pilotée par la sous-préfecture de Saint-Nazaire et la Dreal. Elle a d'ores et déjà permis d'identifier 52 polluants. « Elle rentre dans sa troisième phase et nous aurons, dans quelques semaines, un comité d'orientation stratégique, indique Éric de Wispelaere. On travaille sur un spectre très large et cela demande du temps. Elle devrait être terminée entre 2026 et 2027. On veut le faire de manière inattaquable. »